



Fillière est née officiellement le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des communes d'Aviernoz, d'Evires, des Ollières, de Saint-Martin-Bellevue et de Thorens-Glières. Les communes historiques deviennent des communes déléguées et conservent leurs noms, leurs territoires et leurs identités. Avec 9686 habitants, Fillière est la deuxième commune de l'agglomération du Grand Annecy en nombre d'habitants. Elle est la plus étendue de la nouvelle agglomération du Grand Annecy et devient la deuxième commune en superficie du département de Haute-Savoie.

La commune de FILLIÈRE recherche plusieurs

ATSEM : postes permanents + postes à l'année, avec divers temps de travail

Date prévue pour la prise de fonctions : 1^{er} septembre 2023

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel.le de droit public

Cadres d'emplois : ATSEM (tous grades), adjoint d'animation (tous grades)

Date limite de réception des candidatures : 23 juin 2023

Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur du site :

- ✓ **en qualité d'ATSEM**, vous assistez le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, participez à la communauté éducative, préparez et mettez en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants;
- ✓ **en qualité d'animateur.trice périscolaire (selon les postes)**, vous assurez la surveillance des enfants pendant les temps périscolaires voire extrascolaires.

Missions (selon les postes)

Missions d'ATSEM :

- ✓ aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- ✓ surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants
- ✓ assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques
- ✓ aménager et entretenir les locaux et les matériels destinés aux enfants, y compris lors de certaines vacances
- ✓ accueillir avec l'enseignant des enfants et des parents
- ✓ transmettre les informations
- ✓ participer aux projets éducatifs
- ✓ encadrer les enfants au cours du repas, mettre en place des activités adaptées et prendre en charge les enfants avant et après le repas
- ✓ dans la continuité des missions d'ATSEM, animer des temps périscolaires, mettre en place des activités adaptées et prendre en charge les enfants avant et/ou après l'école

Missions d'animation (selon les postes) :

1. Surveiller et animer le temps de restauration scolaire :

- ✓ assurer l'accueil physique des enfants de l'école maternelle ou de l'école élémentaire
- ✓ procéder au service et à la desserte des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ assurer l'encadrement extérieur et la surveillance des enfants

2. Animer et encadrer les temps d'accueil périscolaires (matin et/ou soir) :

- ✓ assurer l'accueil physique des enfants
- ✓ proposer des activités pédagogiques, ludiques, sportives ou culturelles
- ✓ assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation

3. Animer et encadrer en accueil de loisirs (sur quelques postes seulement) :

- ✓ proposer des projets d'animation envers les publics enfants et jeunes
- ✓ assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation

Avantages

- ✓ **recrutement par contrat pour toute l'année scolaire** (si non fonctionnaire)
- ✓ possibilité de **pérennisation** par un autre contrat ou par une mise en stage (=statut fonctionnaire)
- ✓ temps d'échanges, ateliers de formation courts et participatifs tout au long de l'année

Profil recherché

Doté.e d'un sens accru du service public et du contact :

- ✓ vous êtes **titulaire du concours d'ATSEM** ou, à défaut, du **CAP accompagnant éducatif petite enfance**
- ✓ vous disposez des connaissances requises pour exercer les fonctions : accompagner l'enfant dans ses apprentissages quotidiens, l'aider à l'acquisition de l'autonomie, assurer la sécurité des enfants, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, mettre en œuvre des techniques de jeux et des activités, entretenir et vérifier les locaux et le matériel mis à disposition des enfants
- ✓ vous appréciez le travail en équipe, vous aimez partager les connaissances et rendre compte
- ✓ vous savez réagir de manière professionnelle aux conflits
- ✓ vous faites preuve d'organisation, d'autonomie, d'une qualité d'écoute et d'une absolue discrétion dans l'exercice de vos fonctions
- ✓ permis B (souhaité)

Temps de travail , lieu d'affectation et horaires

- ✓ temps de travail annualisé = rémunération lissée sur 12 mois (même rémunération chaque mois)

Postes disponibles pour cette année scolaire 2023-2024 :

- ✓ **site d'AVIERNOZ :**
 - poste permanent P271, temps de travail annualisé 18,99/35^e
 - poste permanent P243, temps de travail annualisé 29,90/35^e
- ✓ **site d'ÉVIREs :**
 - poste permanent P242, temps de travail annualisé 30,67/35^e
- ✓ **site de THORENS-GLIÈRES :**
 - poste permanent P246, temps de travail annualisé 28,71/35^e
 - poste temporaire T851, temps de travail annualisé 20,51/35^e
- ✓ **site de SAINT-MARTIN-BELLEVUE :**
 - poste permanent P244, temps de travail annualisé 35/35^e
 - poste permanent P330, temps de travail annualisé 35/35^e
 - poste temporaire T866, temps de travail annualisé 19,40/35^e

Les temps de travail indiqués ci-dessus sont susceptibles de modifications mineures en fonction notamment de la répartition des enfants dans les classes.

Rémunération

- ✓ régime indemnitaire (= **prime mensuelle fixe** + prime annuelle variable selon statut)
- ✓ **titres-restaurant à 7,50 €**
(3 € versés par le salarié et 4,50 € versés par l'employeur par journée entière travaillée)
- ✓ **action sociale** via le CNAS (www.cnas.fr)
- ✓ participation à la protection sociale « prévoyance **maintien de salaire** »

Modalités de recrutement

Pour les postes permanents (référence Pxxx) : recrutement **fonctionnaire** (ATSEM tous grades ou, à défaut, adjoint d'animation tous grades) ou lauréat.e de concours d'ATSEM ou, à défaut, **par contrat de droit public**. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel, sur la base de l'article L332-14. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Pour les postes temporaires (référence Txxx) : recrutement par **contrat pour l'année scolaire** (article L332-23 1°).

Renseignements et candidature

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mme GUILLOIS, responsable adjointe du pôle enfance jeunesse solidarité, au 07.60.44.61.67, ou le pôle ressources humaines au 09.71.09.05.54 ou au 09.71.09.05.65.

Transmettre votre candidature complète (CV + lettre de motivation + selon expérience 3 références contrôlables) à **Monsieur le Maire de Fillière**, **par courriel à rh@commune-filliere.fr** (fichier pdf), ou à défaut par courrier adressé au pôle ressources humaines, 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.



*Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception électronique.
Une candidature incomplète ne sera pas examinée (sont exigés un CV
et une lettre de motivation).*